

AVIS

Le Maire de la Commune de Santeau ;

Pour information, Sur le forage d'eau potable de Chilleurs aux bois, un contrôle de l'Agence régionale de santé a révélé la présence d'uranium, dans des quantités supérieures aux normes européennes,

Le maire de Chilleurs-aux-Bois a émis, mardi 6 octobre, un arrêté qui indique que « l'eau du robinet ne doit pas être utilisée pour tout usage impliquant l'ingestion de l'eau. » Cette interdiction concerne la commune de Chilleurs-aux-Bois (à l'exclusion du hameau de Gallerand).

Pour Santeau, le même jour, j'ai pris un arrêté allant dans le même sens **concernant seulement le hameau du Bois de l'Huilly** qui lui est alimenté par le forage de Chilleurs.

Notre commune est alimentée par le forage et le château d'eau de Mareau aux Bois. Les dernières analyses du mois dernier sont conformes aux normes européennes. **L'eau de nos robinets est propre à la consommation et peut donc être bue sans risque.**

Cordialement

Fait à Santeau,
Le 08 octobre 2026

Le Maire,



Mario LAVOLLÉE

